

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 25 septembre 2025

Département de l'Yonne
Arrondissement d'Auxerre

**VILLE DE
SAINT-
FLORENTIN**

N° 2025_060

Membres en exercice : 25

Conseillers présents à la séance :
14 + 5 pouvoirs

Date de publication : 26 septembre 2025

Le **25 septembre 2025** à 19h00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un conseil municipal organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite le 18 septembre 2025 dans les formes et délais prévus au **Code Général des Collectivités Territoriales**.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DELOT, Mme SCHWENTER, M. PARIGOT, Mme SEUVRE, Mme DELOT, Mme GRUET, Mme ROUSSEAU, Mme GROETZINGER, Mme ÉTIENNE, M. BILLET, Mme COUDERT, M. GORNEAU, M. SERRE, M. DELECOLLE, M. PERREIRA-GONCALVES.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. MAILLARD pouvoir à M. PARIGOT, Mme WILLEMS pouvoir à Mme SEUVRE, M. TIRARD pouvoir à Mme SCHWENTER, M. LEFEVRE pouvoir à Mme COUDERT, M. LECOMPTE pouvoir à Mme ETIENNE.

ÉTAIENT ABSENTS : M. BIOT, Mme BIOT FLORIMOND, M. CAMPOS, M. LANGLOIS, Mme LANGLOIS-LENTI.

Mme ETIENNE et M. BILLET ont été désignés secrétaires de séance en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Objet :

**CONVENTION D'OCCUPATION DE L'ESPACE FAMILLE FLORENTINOIS
PAR L'ASSOCIATION DE GESTION DES ACTIVITÉS SOCIALES
FLORENTINOISES (AGASF)**

Visas :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

Exposé des motifs :

Dans le cadre de ses activités, l'Association de Gestion des Activités Sociales Florentinoises (AGASF) souhaite occuper ponctuellement l'Espace Famille Florentinois.

Contenu de la proposition

Considérant que la Commune est propriétaire de l'Espace Famille Florentinois sis au 15 rue de l'Hôtel de Ville et que celle-ci souhaite maintenir et développer les activités sociales pour l'ensemble de la population du territoire ;

Considérant que l'AGASF participe à une mission d'intérêt général au sein de la Commune tout en répondant à ses objectifs en matière de cohésion sociale ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de l'Espace Famille Florentinois au profit de l'AGASF, annexée à la présente proposition.

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

A SAINT-FLORENTIN, le 26 septembre 2025
Le Maire, Yves DELOT,

